

Etaient présents : Claire Baubry, Philippe Blanchard, Eloïse Charrier, Eric Chouteau, Maryse Coutolleau, Jean-René Fonteneau, Sabrina Guimbretière, Florence Grimaud, Pierre-Marie Grimaud, Muriel Harrault, Jean-louis Martin, Simon Merceron, Anne Sorin,
Absents- excusés : Simon Merceron, Mickaël Marchand,
Secrétaire de séance : Pierre-Marie Grimaud

**2015-07-42 - DEMANDE DE CREATION D'UNE COMMUNE NOUVELLE CONSTITUEE
DES COMMUNES DE LA RENAUDIÈRE – LE LONGERON – MONTFAUCON-MONTIGNÉ
– ROUSSAY – ST ANDRÉ DE LA MARCHE – ST CRESPIN SUR MOINE – ST GERMAIN
SUR MOINE – ST MACAIRE EN MAUGES – TILLIÈRES ET TORFOU**

Monsieur le Maire expose :

La Commune de Roussay a engagé une démarche commune avec les 9 autres communes de la Communauté de communes Moine et Sèvre pour créer une commune nouvelle à la date du 15 décembre 2015. Il est proposé de nommer cette commune nouvelle Sèvremoine.

Cette commune nouvelle de 25 231 habitants (population totale légale au 1/01/2015) serait donc issue des communes suivantes : La Renaudière, Le Longeron, Montfaucon-Montigné, Roussay, St André de la Marche, St Crespin sur Moine, St Germain sur Moine, St Macaire en Mauges, Tillières et Torfou. Ces dernières seront érigées en communes déléguées et la Communauté de communes Moine et Sèvre sera supprimée. De même, la création de la commune nouvelle emportera la suppression des syndicats suivants : SIVOM des prestations de services de proximité – SIVOM des équipements publics intercommunaux sportifs, culturels et sociaux et Syndicat intercommunal de Montfaucon-Montigné et St Germain sur Moine.

Le projet de commune nouvelle s'inscrit, en effet, dans la coopération engagée par les communes de la Communauté de communes et il en constitue l'accomplissement : une collectivité territoriale unique sera créée pour remplir les missions de service public sur le territoire.

Les 10 communes créatrices ont établi une charte pour poser le projet politique et les modalités d'organisation de la commune nouvelle, dont le siège sera basé en mairie de St Macaire en Mauges.

Jusqu'à son prochain renouvellement le conseil municipal de la commune nouvelle sera composé de l'ensemble des conseillers municipaux des 10 anciennes communes.

Le Conseil municipal :

Ouï Monsieur le Maire en son rapport, incluant la lecture de la charte de la commune nouvelle, jointe à la présente,

Vu l'article L. 2113-2 du Code général des collectivités territoriales,

Vu les articles L. 2113-6 et L. 2113-7 du Code général des collectivités territoriales,

Après en avoir délibéré et à la majorité des voix exprimées (13 voix favorable et 1 abstention)

DECIDE :

- De solliciter de Monsieur le Préfet de Maine-et-Loire la création d'une commune nouvelle à la date du 15 décembre 2015, par regroupement des 10 communes membres de la Communauté de communes Moine et Sèvre, savoir : La Renaudière, Le Longeron, Montfaucon-Montigné, Roussay, St André de la Marche, St Crespin sur Moine, St Germain sur Moine, St Macaire en Mauges, Tillières et Torfou, représentant une population totale de 25 231 habitants.

- De proposer à Monsieur le Préfet de Maine-et-Loire que la commune nouvelle se nomme Sèvremoine et que son siège soit basé en mairie de St Macaire en Mauges.
- De composer le conseil municipal de la commune nouvelle avec l'ensemble des conseillers municipaux des anciennes communes.
- D'approuver la charte de la commune nouvelle, telle qu'annexée à la présente délibération.
- De charger Monsieur le Maire de notifier cette délibération à Monsieur le Préfet de Maine-et-Loire.

2015-07-43 - AVIS SUR L'AVANT PROJET DE SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE

Monsieur le Maire expose,

Par courrier du 29 mai 2015, Monsieur le Préfet de Maine-et-Loire a saisi la commune de l'avant-projet de schéma départemental de coopération intercommunale suite à la présentation qu'il en a faite à la Commission départementale de coopération intercommunale le vendredi 22 mai 2015.

Cette consultation est destinée à préparer le schéma départemental de coopération intercommunale dont l'élaboration répondra aux procédures qui seront définies par la Loi portant Nouvelle organisation territoriale de la République en cours de discussion au Parlement.

Monsieur le Préfet souhaite cependant associer les communes et communautés du département sur la recomposition de la carte intercommunale en amont de la procédure, pour lui fournir toute indication utile à l'élaboration du projet de schéma et recevoir les propositions alternatives.

Concernant les communes de la Communauté de communes Moine et Sèvre, Monsieur le Préfet propose de les inclure au sein d'une intercommunalité à fiscalité propre (communauté de communes ou d'agglomération) comprenant toutes les communes membres des communautés de communes suivantes : Canton de Champtoceaux, Canton de Saint-Florent-le-Vieil, Centre-Mauges, Moine-et-Sèvre, Montrevault Communauté, Région de Chemillé et Vihiersois Haut-Layon.

La proposition de Monsieur le Préfet s'ordonne ainsi au projet de création de communes nouvelles, en principe par transformation des communautés de communes actuelles, sur cet ensemble de 128 585 habitants.

L'intercommunalité sur ce territoire suffisamment vaste pourra ainsi assurer des missions structurantes tandis que les communes nouvelles se chargeront des missions de services publics directement liées au service à la population.

Il est donc proposé d'émettre un avis favorable à l'avant-projet de schéma départemental de coopération intercommunale.

Après en avoir **DELIBERE**, et à la majorité des voix (2 abstentions et 12 voix favorables), le **CONSEIL MUNICIPAL** :

- **EMET** un avis favorable à l'avant-projet de Schéma départemental de coopération intercommunale
- **CHARGE** Monsieur le Maire de transmettre cette délibération à Monsieur le Préfet de Maine et Loire.

Fin de la séance à 21H30.

Prochain conseil municipal, le lundi 06 juillet 2015